

**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées**

Commune de SAINT-LAURENT-BLANGY

**Enregistrement d'un projet de construction
d'un Pôle Opérationnel Nord Europe**

S.A.S CERELIA

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La **S.A.S CERELIA** dont le siège social est situé 145, rue François Jacob - 62800 Liévin, a déposé une demande d'enregistrement en vue de construire un Pôle Opérationnel Nord Europe situé allée de Fortin – Parc d'activités Actiparc, sur la commune de Saint-Laurent-Blangy (62223).

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 11 décembre 2020.

Le dossier est consultable en mairie de **Saint-Laurent-Blangy**, commune d'implantation du projet, du 4 janvier 2021 au 4 février 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (le lundi au jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h00), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.